

Italie

En 2012, l'APD nette de l'Italie s'est élevée à 2.64 milliards USD. Cette diminution de 34.7 % en termes réels par rapport à 2011 s'explique principalement par une baisse de l'APD consacrée aux réfugiés venus d'Afrique du Nord et des dons au titre de l'allègement de la dette, qui avaient temporairement accru l'APD italienne de 36 % entre 2010 et 2011. Globalement, l'APD italienne a fluctué entre 2006 et 2012.

L'APD de l'Italie a représenté 0.13 % de son RNB en 2012, contre 0.20 % en 2011. L'Italie a aujourd'hui, avec la Grèce, le rapport APD/RNB le plus faible de tous les membres du CAD. Cependant, le gouvernement italien s'est fermement engagé à accroître les crédits d'APD de façon que cette dernière atteigne 0.15-0.16 % du RNB en 2013. L'Italie ne réalisera probablement pas l'objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.7 % à l'horizon 2015.

Graphique IV.21. Aide publique au développement de l'Italie

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	2 996	4 326	2 639	-39.0
Prix constants (2011 USD m)	3 185	4 326	2 823	-34.7
En euros (millions)	2 262	3 111	2 053	-34.0
APD/RNB (%)	0.15	0.20	0.13	
Aide bilatérale (%)	25	39	19	

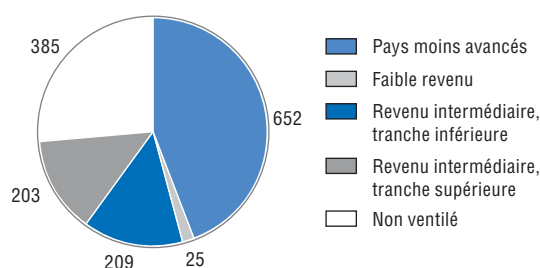
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

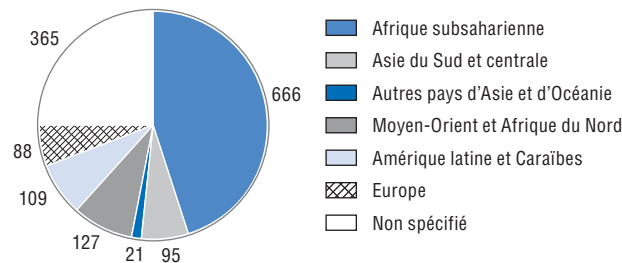
1 Congo, République démocratique	374
2 Congo, République	59
3 Albanie	55
4 Afghanistan	55
5 Haïti	33
6 Mozambique	29
7 Guinée équatoriale	27
8 Éthiopie	27
9 Liban	23
10 Kenya	23
Mémo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	39 %
10 principaux bénéficiaires	48 %
20 principaux bénéficiaires	59 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



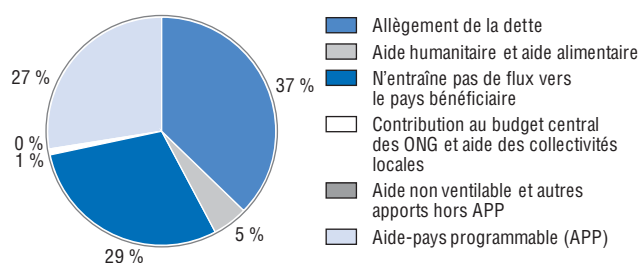
APD bilatérale et multilatérale

Une grande part de l'APD italienne est dirigée vers le système multilatéral, et elle a été en 2012 de 81 %, soit 2.14 milliards USD. Cela représente une augmentation par rapport à 2011 où elle était de 61 %. Entre 2006 et 2012, la part de l'APD italienne dirigée vers le système multilatéral a fluctué entre 62 % et 81 %. La part de l'aide bilatérale a été de 19 % en 2012, soit 529.58 milliards USD.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) a représenté un peu plus d'un quart de l'APD bilatérale brute de l'Italie (27 %), ce qui est très inférieur à la moyenne des membres du CAD, de 55 % pour la même année. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé à 6.6 millions USD en 2011, ce qui équivaut à 0.3 % de l'APD bilatérale brute de l'Italie. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée par cette dernière a représenté 5 % de son APD bilatérale brute.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'Italie a ramené le nombre de ses pays prioritaires de 35 à 24 depuis 2010. En 2011, seuls 12 d'entre eux figuraient parmi les 20 premiers pays bénéficiaires de sa coopération pour le développement, principalement en raison d'opérations ponctuelles importantes – d'annulation de la dette, par exemple – avec des pays non prioritaires.

Les dix premiers pays bénéficiaires de l'aide italienne ont reçu 51 % de son APD bilatérale brute en 2011, soit une part supérieure à celle que l'on relève pour la plupart des membres du CAD. Cette part a cependant diminué avec le temps, alors qu'elle était de 67 % en 2007. La part affectée par l'Italie aux 20 premiers pays bénéficiaires de son aide s'est également contractée passant de 78 % de son APD bilatérale brute en 2007 à 59 % en 2011. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne du CAD, de 52 % pour 2011.

L'Italie était un donneur significatif pour 17 de ses 24 pays prioritaires en 2011 ; autrement dit, elle fournissait à ces pays plus que sa part de l'APP globale et/ou figurait parmi les donateurs qui apportaient collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. La part des relations d'aide significatives de l'Italie a augmenté avec le temps, passant de 35 % en 2007 à 41 % en 2011. Si, globalement, la tendance est positive, on observe une légère diminution du nombre de relations significatives depuis 2010, date à laquelle elles représentaient 50 %.

Près de la moitié de l'APD bilatérale de l'Italie (soit 957 millions USD) a été affectée aux PMA en 2011, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne du CAD, de 30 %. Entre 2007 et 2011, la part de l'APD bilatérale italienne aux PMA a sensiblement progressé, passant de 23 % en 2007 à 48 % en 2011.

Déliement de l'aide

En 2011, la part de l'APD notifiée comme non liée était de 66 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

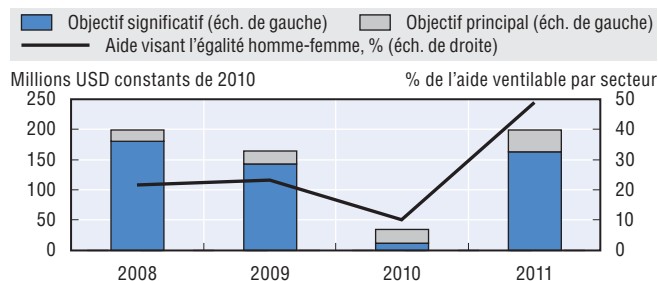


APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

En 2010, l'Italie a élaboré des lignes directrices sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et intégré la question de l'égalité homme-femme dans ses directives stratégiques triennales pour 2011-13. L'application du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme a également constitué un aspect fondamental de l'action qu'elle a menée dans le cadre de son plan pour l'efficacité de l'aide en 2011. La forte priorité accordée à l'intégration des objectifs d'égalité homme-femme et

d'autonomisation des femmes dans le programme bilatéral, conjuguée à une amélioration de l'analyse de l'APD ventilable par secteur au regard du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme, a eu pour effet d'accroître sensiblement l'aide italienne orientée vers l'égalité des sexes : de 10 % de l'APD ventilable par secteur passée au crible de ce marqueur en 2010, elle est passée à 49 % – soit 213 millions USD – en 2011.

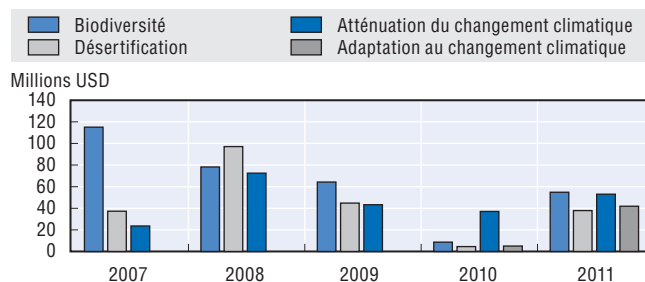
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

L'Italie a élaboré des lignes directrices sectorielles sur l'environnement en 2011. Entre 2008 et 2011, les dotations effectuées à l'appui de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de la lutte contre la désertification ont diminué, ce qui a tenu en partie à des problèmes de qualité des données fournies. Cependant, en 2011, les dotations au titre de tous les objectifs faisant l'objet d'un marqueur ont sensiblement progressé.

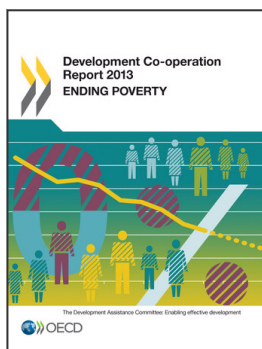
Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Le volume des versements nets de l'Italie aux pays partenaires au titre des crédits publics à l'exportation et des autres apports du secteur public (essentiellement les opérations de l'institution de financement du développement italienne, la SIMEST) a été peu élevé et négatif entre 2007 et 2011 (à l'exception de 2008). Autrement dit, les entrées de fonds (provenant de la cession de participations, du rendement des capitaux investis, etc.) ont été supérieures aux sorties de fonds de l'Italie vers les pays partenaires. Les dons versés par des organismes caritatifs privés ont progressé en valeur nominale avec le temps, passant de 63 millions USD en 2007 à 111 millions USD en 2011. Le montant net des apports privés aux conditions du marché a fortement augmenté en termes nominaux, passant de 207 millions USD en 2008 à 7.7 milliards USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910492>



Extrait de :
Development Co-operation Report 2013
Ending Poverty

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Italie », dans *Development Co-operation Report 2013 : Ending Poverty*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2013-35-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.